

## En mettant en œuvre une politique criminelle de bombardements, Israël ne se bat pas contre le Hamas mais contre des civils

### Description

Par Bâ??Tselem, le 5 décembre 2023



Le samedi 2 décembre 2023, Israël a bombardé le quartier de Shujaâ??iyeh dans la ville de Gaza. Le porte-parole des FDI a déclaré que l'objectif était de tuer Wissam Farhat, le dirigeant du bataillon Shujaâ??iyeh du Hamas qui a dirigé le bataillon dans l'opération Bordure protectrice, a participé à la planification des attaques contre des Israéliens, a pris part à la planification de l'attaque impitoyable en territoire israélien le 7 octobre, et a envoyé les terroristes de Nukhbah au kibboutz et à l'avant-poste de Nahal Oz ce jour-là.

Selon les premiers rapports, la frappe a tué des dizaines de personnes et détruit des dizaines de bâtiments résidentiels. Des centaines de personnes sont encore ensevelies sous les débris. Compte tenu du résultat, il ne fait aucun doute que la frappe était illégale. Toute attaque doit respecter le principe de proportionnalité, qui exige qu'une attaque soit annulée si les informations disponibles indiquent que les dommages attendus pour les civils dépassent l'avantage militaire escompté. Interpréter le résultat de ce bombardement comme étant proportionnel vide ce principe de son sens.

Israël s'appuie sur deux arguments principaux pour justifier les dommages criminels considérables causés aux civils par sa politique. Ces deux arguments sont infondés et détachés du droit international humanitaire et de ses objectifs.

Premièrement, Israël affirme qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter de blesser des civils, mais comme le Hamas se cache derrière des civils et les utilise comme boucliers humains, toute frappe contre lui entraîne des dommages aux civils, sans que ce soit la faute d'Israël. Cela signifie qu'Israël n'est soumis à aucune limitation et que toute action qu'il entreprend, quelles qu'en soient les horribles conséquences, est légitime. Le Hamas viole le droit humanitaire international, et en particulier l'obligation de distinguer les cibles civiles des cibles militaires, en tirant sur des civils israéliens depuis la population civile de Gaza, en cachant des armes dans des maisons civiles et en creusant des tunnels sous celles-ci. Cependant, cela ne libère pas Israël de ses propres obligations en vertu du droit international. L'interprétation avancée par Israël néglige complètement la règle selon laquelle la violation de ces dispositions par une partie ne libère pas l'autre partie de son obligation de les respecter.

Deuxièmement, Israël affirme avoir averti tous les civils se trouvant dans les zones qu'il attaque d'évacuer vers des zones sûres. Cela implique qu'Israël suppose qu'il n'y a plus de civils dans les zones qu'il a ordonné d'évacuer, ce qui signifie qu'il est libre d'opérer sans prendre soin de ne pas blesser les civils. Cette affirmation n'a aucun fondement dans la réalité. Le fait est que de nombreux civils sont restés chez eux, soit parce qu'ils ne peuvent pas atteindre le sud de Gaza pour diverses raisons, soit parce qu'ils ont choisi de ne pas partir. De plus, même si les civils avaient évacué, cela ne justifierait pas le bombardement illimité de leurs maisons, qui sont des cibles civiles jusqu'à preuve du contraire.

Lorsque la guerre a éclaté, le Premier ministre Benjamin Netanyahu a déclaré qu'Israël riposterait avec force, et le porte-parole des FDI s'est empressé de préciser que l'accent est mis sur les dégâts, pas sur la précision. Ces déclarations s'alignent clairement sur la politique d'Israël depuis le début de la guerre : des centaines de tonnes de bombes ont été larguées sur la bande de Gaza jusqu'à présent, entraînant un bilan effroyable de plus de 15 000 morts, dont plus de 6 000 blessés, enfants et adolescents et environ 4 000 femmes. Des quartiers résidentiels entiers se sont effondrés, y compris des tours, et les rues sont des scènes de destruction. De nombreuses personnes sont encore ensevelies sous les débris, sans que l'on sache ce qu'elles sont devenues. Quelque 1,8 million de personnes ont été déplacées et s'entassent dans des conditions inhumaines, sans suffisamment de nourriture, d'eau ou de médicaments.

Le procureur général de la Cour pénale internationale de La Haye, Karim Khan, qui s'est récemment rendu en Israël et en Cisjordanie, a souligné qu'Israël devait agir conformément aux règles qui s'appliquent toujours aux conflits armés. Il a noté que la guerre dans les zones densément peuplées, où des individus armés se cacheraient parmi les civils en violation de la loi, est certes complexe et difficile, mais qu'elle ne peut justifier le non-respect des dispositions du droit international humanitaire. M. Khan a souligné qu'Israël devait se conformer aux principes juridiques clairs de distinction, de proportionnalité et de précaution, afin de garantir que la protection de la loi soit rendue significative pour ceux qui en ont besoin. Il a insisté sur le fait qu'il ne suffit pas de respecter la lettre de la loi, mais qu'il faut aussi en défendre l'esprit : « Le droit international humanitaire et les dispositions du Statut de Rome sont là pour protéger les plus vulnérables.

Israël, cependant, s'en tient à la lettre de la loi, en appuyant sur une interprétation très éloignée de l'objectif de la loi. Il prétend avertir les civils avant les attaques mais ignore le fait qu'ils n'ont aucun moyen réel de se protéger ; il prétend ne pas attaquer que des cibles militaires mais ferme les yeux sur les milliers de maisons civiles bombardées depuis le début de la guerre ; il prétend appliquer le principe de proportionnalité mais donne une interprétation qui est loin d'être raisonnable et selon laquelle des milliers d'enfants morts sont des « dommages collatéraux ».

Depuis la fin du cessez-le-feu, Israël menace d'intensifier les combats dans le sud de Gaza, soi-disant pour protéger ses citoyens. Il est incontestable qu'Israël doit assurer cette protection, certainement tant que le Hamas continue de tirer des roquettes sur Israël et que ses dirigeants déclarent plusieurs reprises que l'attaque du 7 octobre n'était qu'un « prélude ». Cependant, Israël s'appuie sur cette affirmation pour justifier sa politique criminelle de

bombardements aveugles à Gaza, qui nuit principalement à la population civile.

Plus de deux millions de personnes sont actuellement entassées dans le sud de la bande de Gaza et n'ont nulle part où aller. La poursuite de cette politique de bombardement entraînera très certainement la mort de milliers de civils supplémentaires. Dans ces circonstances, Israël doit immédiatement cesser de mettre en œuvre cette politique, qui sème de plus en plus la mort et la destruction et aggrave la catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza.

Source : [B'Tselem](#)

Traduction ED pour l'Agence Média Palestine

**date création**  
2023/12/08